



79^E CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

18 | 19 SEPTEMBRE 2021 VILLEURBANNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE FINANCIER (CNCF) DEPUIS LE CONGRÈS D'AUBERVILLIERS

Au cours du mandat, la trésorière Pernelle Richardot a réuni les trésoriers fédéraux deux fois en 2018 et une fois en 2019. Il n'y a pas eu de réunion en 2020 compte tenu de la crise sanitaire et des difficultés d'organiser une telle réunion en visioconférence de manière intégrale.

Lors des réunions de trésoriers fédéraux, les difficultés liées à la mise en œuvre des nouvelles règles imposées d'une part par la loi du 17 septembre 2017 et d'autre part par le règlement du 18 octobre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ont été abordées.

La loi du 17 septembre 2017 a corrigé le périmètre des comptes d'ensemble des groupements politiques. Jusqu'à cette loi, la consolidation des comptes d'ensemble du Parti Socialiste concernait les ADFPS, les fédérations, le siège national et quelques autres structures. Cela représentait un peu moins de 250 entités. Depuis l'exercice 2018, l'ensemble des sections doivent être intégrées. Nous avons désormais plus de 2600 entités à consolider. Cette consolidation est facilitée dans les fédérations ayant intégré leurs sections dans la comptabilité fédérale conformément à la réforme statutaire de 2012. Les sections ayant encore des comptes bancaires séparés entraînent un travail supplémentaire pour les fédérations concernées et pour l'ensemble de la chaîne de consolidation et d'audit pour les experts-comptables et les commissaires aux comptes. Ces derniers intervenant facturent ce temps supplémentaire nécessaire à la bonne consolidation des comptes. Les sections en question ont été progressivement consolidées mais il reste encore un doute sur l'exhaustivité, indiqué par ailleurs dans le rapport des commissaires aux comptes remis à la CNCCFP. La simple intégration des sections dans la comptabilité fédérale permettrait de faciliter grandement le travail de consolidation.

Le règlement du 18 octobre 2018 de l'ANC, quant à lui, refond intégralement le plan comptable applicable aux groupements politiques. Il a été publié en toute fin d'année 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2018. Il a donc fallu créer des correspondances entre les plans comptables pratiqués dans les fédérations et le nouveau plan.

De plus, de nouvelles annexes ont été créées, nécessitant de donner davantage de détails à récupérer auprès des fédérations.

En juillet 2019, la trésorière et le secrétaire national aux fédérations ont conjointement animé une réunion en présence d'un panel de fédérations (de différentes tailles et toutes sensibilités internes confondues), de l'expert-comptable et des commissaires aux comptes pour envisager les solutions possibles face à l'augmentation des contraintes légales et réglementaires cumulée à la baisse des moyens des fédérations. Ainsi, il a été question de plusieurs axes permettant de simplifier le processus de consolidation et d'abaisser la pression administrative sur les fédérations. Le premier est un logiciel comptable unifié, avec implémentation du nouveau plan comptable et accès possible pour les auditeurs directement. Ce logiciel a été développé et son déploiement est planifié pour le second semestre 2021, de manière progressive. Le second concerne le traitement au niveau national des recettes locales, sur le modèle des fédérations dont l'agrément de leur ADFPS avait été retiré par le passé. Cela est intégré à la réforme statutaire proposée.

La Commission Nationale de Contrôle Financier (CNCF) a été réunie régulièrement sous la présidence de Sophie Léron. Dès les premiers échanges, la question du coût du déménagement du siège national a été évoquée. S'en est suivie une visite des locaux d'Ivry sur Seine par une délégation de la

commission avant l'installation des équipes dans les locaux rénovés.

La CNCF a, par la suite, pu travailler sur les tableaux analytiques budgétaires et effectué des points plus précis, en présence de la trésorière du parti et des services, notamment sur le budget global post déménagement à Ivry et sur un bilan financier des élections européennes.

L'année 2020 a naturellement été particulière. Après une première réunion juste avant le confinement, les échanges ont été maintenus par écrit sur les points d'actualités les plus saillants comme les conséquences financières des élections sénatoriales. La CNCF a parallèlement soulevé la question des délais d'examen des comptes de 2019 en raison de la date de leur consolidation effective.

À la suite du Bureau National du 26 janvier 2021 lors duquel la situation financière du Parti a été évoquée et où des décisions importantes ont été prises, dont notamment une réorganisation interne du siège et une réévaluation de la dotation consacrée aux fédérations, la CNCF s'est réunie début février.

Un bilan important a été effectué permettant une information collective sur la situation financière du parti à date, de prendre connaissance des prévisions budgétaires pour 2021 mais aussi de pouvoir échanger sur les décisions évoquées par Corinne Narassiguin et Olivier Faure afin de faire en sorte que le parti puisse être en mesure de financer dans les meilleures conditions à la fois son activité politique quotidienne et les échéances importantes à venir et notamment de permettre au parti de soutenir financièrement une candidature à l'élection présidentielle.